



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 06/2023
Au Conseil communal**

Demande de crédit complémentaire au budget de
fonctionnement de CHF 7'743.65 TTC pour le remplacement
des matelas de l'auberge communale

Délégué municipal

M. Yann Muffat

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'Auberge de l'Union, propriété communale, a été entièrement rénovée en 2010. A cette occasion, l'ensemble de la literie a aussi été remise à neuf sur la base des standards de l'hôtellerie. Treize ans plus tard, force est de constater que les matelas présentent des signes d'usures avancés et ne répondent plus aux attentes des clients et des exploitants.

2. Descriptif

L'ensemble des meubles et de la literie étant propriété de notre Commune, la charge de leur entretien et de leur remplacement nous incombe. De ce fait, la Municipalité prévoit de procéder au remplacement de l'ensemble des matelas de l'Auberge de l'Union afin que l'exploitant puisse donner satisfaction aux clients de l'établissement.

L'achat comprend :

- 8 matelas de 90/200
- 3 matelas de 160/200
- 1 matelas de 180/200
- Les protège-matelas

3. Coûts

Compte tenu de ce qui précède, les coûts peuvent être résumés ainsi :

Remplacement des matelas	CHF	6'500.--
Protège-matelas	CHF	690.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	7'190.--
TVA 7.7%	CHF	553.65
Total TTC	CHF	7'743.65

L'offre ci-dessus comprend un rabais de l'ordre de CHF 190.-- HTVA, soit CHF 204.65 TTC.

4. Impact sur le budget

Si le présent préavis devait être accepté par le Conseil, il en résulterait une augmentation des charges sur le budget de fonctionnement 2023 de CHF 7'190.-- HTVA sur le compte 3505.3114.00.

5. Conclusion

Afin de garantir à la clientèle de l'Auberge Communale un confort répondant aux normes de l'hôtellerie, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

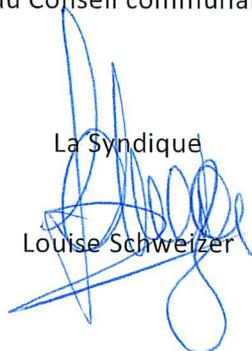
- Vu le préavis municipal n° 06/2023 relatif à la demande de crédit de CHF 7'743.65 TTC pour le remplacement des matelas et des protections de l'Auberge de l'Union
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet
- Vu le rapport de la commission des finances
- Oui les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 7'743.65 TTC.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz